

Anniversaire de Bhopal : trente ans après la catastrophe, la tragédie continue

14 janvier 2015 par Chandra Bhushan, Sunita Narain.

Cet article est un extrait de l'ouvrage *Bhopal Gas Tragedy, After 30 Years* publié par le Centre for Science and Environment en décembre 2014. Extrait publié initialement par le magazine du CSE, [Down to Earth](#). Cet article est publié dans le cadre d'un partenariat avec [Ritimo](#) (Réseau d'information et de documentation sur la solidarité internationale et le développement durable) et son réseau de traducteurs bénévoles. Traduction : Françoise Vella.



En décembre 1984, la ville indienne de Bhopal était le théâtre d'une des plus importantes catastrophes industrielles de l'histoire, dont les terribles conséquences humaines et environnementales se font encore sentir aujourd'hui. Bhopal apparaît aussi comme un cas d'école de la difficulté pour les victimes d'obtenir justice face aux entreprises multinationales et à leurs dirigeants, particulièrement lorsqu'il s'agit de populations pauvres d'un pays du Sud de la planète. Bilan en trois parties du trentième anniversaire de Bhopal, par Sunita Narain et Chandra Bhushan du Center for Science and Environment de New Delhi.

C'est dans la nuit du 2 décembre 1984 que Bhopal est morte un million de fois. Le produit chimique, l'isocyanate de méthyle (MIC), qui s'est déversé depuis une usine de pesticides d'Union Carbide India Ltd (UCIL) a transformé la ville en une vaste chambre à gaz. Prise de vomissements, la population s'enfuyait dans les rues et mourait. La ville s'est trouvée à court d'incinérateurs. Ce fut la première (et jusqu'à présent, la seule) catastrophe industrielle majeure qu'ait connue l'Inde. Auparavant, les gouvernements successifs avaient dû faire face à des inondations, à des cyclones et

même à des tremblements de terre, mais ils ne savaient absolument pas comment réagir face à un tel événement. La société multinationale américaine Union Carbide Corporation (UCC), propriétaire de l'usine par l'intermédiaire de sa filiale UCIL, n'a pratiquement rien fait pour aider l'Inde à faire face à cette tragédie humaine. Trente ans plus tard, la tragédie continue. Non pas à cause de ce qui s'est passé durant cette nuit fatidique, mais à cause de l'incompétence et de l'indifférence qui ont suivi.

Bhopal a été frappé d'une double catastrophe : l'une s'est déroulée sur le moment, l'autre au cours des trente années qui ont suivies.

Un impact sanitaire encore mal évalué

Le problème est que personne ne savait vraiment grand-chose sur le produit toxique ou sur ses antidotes. Quelques semaines après l'accident, beaucoup ont affirmé que le pire était passé, et que les maladies dont souffrait la population étaient des maladies dues à la pauvreté, telles que la tuberculose et l'anémie. Mais à ce jour personne ne connaît vraiment les effets du MIC sur la santé ni la façon de traiter les patients exposés à ce gaz. Et l'impact sanitaire de la catastrophe s'est trouvé aggravé par deux facteurs. Premièrement, les enfants nés peu après la catastrophe en sont eux mêmes devenus les victimes, pour avoir été exposé au gaz mortel alors qu'ils étaient dans le ventre de leur mère ; deuxièmement, les déchets chimiques laissés sur le site de l'usine et aux alentours sont toujours là, contaminant l'eau bue par les habitants.

Tout ceci aurait pu être évité si le gouvernement avait disposé d'informations sur le produit chimique et les traitements appropriés. Mais aujourd'hui encore, le Conseil indien de la recherche médicale (Indian Council of Medical Research, ICMR) de Delhi se borne à déclarer que « *l'agent précis responsable de la maladie due au gaz de Bhopal est inconnu* ». Pourquoi ?

Union Carbide s'est abritée derrière les prérogatives du secret industriel pour garder secrète la composition exacte des gaz émis. Bien qu'on sache que le MIC, lorsqu'il réagit avec de l'eau à température élevée, est susceptible de libérer jusqu'à 300 produits chimiques hautement toxiques, les seules recherches effectuées ont consisté à vérifier la toxicité du MIC pur, et uniquement sur des animaux. Par conséquent, on s'est contenté de traiter les symptômes, ce qui constitue une négligence criminelle. Dans les tout premiers jours, il est apparu que les gens étaient probablement atteints d'empoisonnement au cyanure – les injections par intraveineuse de thiosulfate de sodium, un antidote connu, paraissaient efficaces sur les patients. Mais ce traitement été interrompu rapidement, sous, dit-on, la pression de l'UCC et de son équipe d'avocats.

Les problèmes sanitaires auraient pu également être mieux maîtrisés si le gouvernement avait mené des recherches médicales pour déceler les impacts à long terme du gaz. La responsabilité de ces recherches a été confiée à l'ICMR, qui a initié 24 études différentes. Certaines de ces études ont révélé une forte incidence de cancers du poumon, d'affections oculaires et de morbidité chez les victimes. Mais les études ont été sommairement abandonnées en 1994. Tous les travaux de recherche ont été laissés entre les mains du Centre de recherches pour la réhabilitation (Centre for Rehabilitation Studies) du gouvernement du Madhya Pradesh, qui n'a mené que des études sans intérêt. Pendant ce temps, certaines enquêtes indépendantes ont souligné la prégnance de graves maladies, comme des cancers, des problèmes mentaux et des malformations congénitales. Mais comme il n'existe aucune étude épidémiologique, il est facile de rejeter la responsabilité de ces

maladies sur la pauvreté et le manque d'hygiène. La Cour suprême a demandé à plusieurs reprises que les dossiers des patients soient informatisés et que des recherches soit entreprises pour déterminer les effets sur la santé de cette exposition toxique.

Combat inachevé pour la réparation

En 1989, Union Carbide a versé 470 millions de dollars (soit, au cours d'alors, 750 crores de roupies. Par la suite, la roupie a été dévaluée. Avec les intérêts, cette somme représentait en 2009 un montant de 3,058.40 crores de roupies), soit un septième de la somme demandée initialement par le gouvernement indien à titre de compensation. En contrepartie, selon l'accord négocié par la Cour suprême, tous les procédures civiles et pénales intentées contre la société ont été classées sans suite. La Cour suprême a également émis des recommandations concernant les indemnités à verser aux familles des morts, estimant qu'elles devaient se monter à 1-3 lakhs de roupies, c'est à dire, selon le tribunal, au triple des indemnités versées en cas de décès ou d'accidents de voiture. En outre, les personnes entièrement ou partiellement handicapées devaient recevoir 50,000-2 lakhs de roupies, tandis que les personnes qui avaient subi des blessures temporaires devaient recevoir 25,000-1 lakhs de roupies.

Au départ, le gouvernement a estimé le nombre de morts à 3 000 et le nombre de blessés à 30 000. Par la suite, on a constaté que le nombre de personnes ayant souffert de l'exposition au gaz toxique était bien plus élevé. Ainsi, quand le jugement a été rendu, des indemnités ont été distribuées à pratiquement toute la ville de Bhopal. Quelques 573 588 personnes « affectées » par la fuite de gaz ont reçu de l'argent. Un nombre bien supérieur à celui des demandes déposées et représentant environ 70 pour cent de la population de la ville en 1980. Parmi ces personnes, 5 295 cas de décès, pour lesquels les familles des victimes n'ont obtenu que 2-3 lakhs à titre de compensation. Les 568 293 restants ont été classés parmi les blessés. Au final, après déduction des sommes payées par le gouvernement pendant six ans à titre provisoire, les indemnités ont été inférieures à 15 000 roupies par victime (205 euros au cours d'aujourd'hui, NdE).

Cela représente une somme dérisoire pour les victimes, dont les factures médicales n'ont pas arrêté d'augmenter. De nombreux décès n'ont pas été répertoriés. Néanmoins, les tribunaux et les gouvernements successifs ont continué à rejeter les demandes de réouverture des dossiers de demande de réparation. Puis, en 2010, le Groupe des ministres (GoM) sur la catastrophe de Bhopal a accepté d'augmenter les indemnités, mais seulement pour les victimes déjà répertoriées. Il a accordé une rémunération supplémentaire de 10 lakhs pour les 5 295 cas de décès et de 1-5 lakh pour les cas d'invalidité, d'insuffisance rénale et de cancer. Par contre, les montants déjà payés devaient être déduits. Les victimes qui avaient déjà perdu leurs proches et leur moyens de subsistance ont estimé que le GoM n'avait fait que remuer le couteau dans la plaie en versant une indemnité à des gens qui n'avaient pas été victimes de la catastrophe et en négligeant les victimes non répertoriées qui continuent à souffrir tous les jours de handicaps sérieux et permanents.



La catastrophe de Bhopal 2.0

La population de Bhopal souffre d'un autre problème hérité d'Union Carbide. L'usine fabriquait trois pesticides : le carbaryl (commercialisé sous la marque Sevin), l'aldicarbe (commercialisé sous la marque Temik) et un mélange de carbaryl et de gamma-hexachlorocyclohexane (HCH-g), commercialisé sous la marque Sevidol. 15 ans avant la catastrophe, elle déversait déjà dans des décharges à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine des rejets industriels, des sous-produits, des solvants, des produits ne répondant pas aux normes et des déchets provenant de la machinerie et de l'eau polluée. 350 tonnes de déchets supplémentaires étaient stockés dans un hangar mal isolé. Ces déchets sont toujours là aujourd'hui et polluent le sol et les eaux souterraines. Cette deuxième catastrophe de Bhopal menace désormais encore plus de personnes que la première. Beaucoup de produits chimiques se dissolvent lentement et sont susceptibles de rester dans l'environnement pendant des centaines d'années. S'ils ne sont pas enlevés et si le site n'est pas décontaminé, ils vont continuer à se propager.

Le pire, c'est que le processus de nettoyage et de décontamination du site s'est enlisé dans des querelles juridiques portant sur la façon de nettoyer le site, de disposer des déchets et de déterminer qui doit payer : le gouvernement de l'État, le gouvernement central, le repreneur de l'usine Dow Chemical, les entreprises d'élimination des déchets et d'incinération, les instituts de recherche ou des organismes sans but lucratif.

Au cours des dernières années, en particulier suite à la publication d'une étude par le Centre pour la Science et l'Environnement (Centre for Science and Environment, CSE) de Delhi et le Bureau central de contrôle de la pollution (Central Pollution Control Board, CPCB), une nouvelle controverse a éclaté pour déterminer si la contamination s'était étendue ou non dans les eaux souterraines. La plupart des études ont révélé que les eaux souterraines entourant le site étaient contaminées par des benzènes chlorés et des isomères HCH. La présence de carbaryl, d'aldicarbe, de tétrachlorure de carbone et de chloroforme a également été mise en avant par certaines études. Tous ces produits sont liés aux déchets rejetés par l'usine d'Union Carbide.

Cependant, en 2010 une étude menée par deux instituts gouvernementaux clés, l'Institut national de

recherche sur les techniques environnementales (National Environmental Engineering Research Institute, NEERI) et l'Institut national de recherche géophysique (National Geophysical Research Institute, NGRI) —n'a identifié aucune contamination des eaux souterraines. Ces instituts n'ont décelé que des cas isolés de contamination, qu'ils ont attribué à l'écoulement des eaux pendant la mousson annuelle. Ils en ont conclu qu'en raison de la très faible perméabilité de l'argile limoneuse noire et jaune, la circulation des contaminants dans les eaux souterraines était négligeable. Curieusement, ce type de sol n'a été trouvé que sur le site d'Union Carbide, et d'autres études ont montré une perméabilité beaucoup plus élevée dans les environs. L'implication de l'étude NEERI-NGRI est considérable. Si le site est unique et qu'il n'entraîne pas de contamination des eaux souterraines, il peut être nettoyé facilement et à un moindre coût. Si ce n'est pas le cas, les eaux souterraines devront elles aussi être décontaminées, et cela coûtera très cher.

Dès le départ, Union Carbide Corporation a rejeté l'entière responsabilité du désastre sur sa filiale indienne, faisant valoir qu'elle même n'avait rien à voir avec la catastrophe. Pas plus tard qu'en août 2014, les tribunaux américains ont encore confirmé qu'Union Carbide (et donc Dow Chemical) ne pouvait pas être tenue responsable de la gestion de sa filiale indienne. Mais une procédure judiciaire est toujours en cours. En 2004, un résident de Bhopal, Alok Pratap Singh, a déposé une plainte devant la Haute Cour du Madhya Pradesh, exigeant que Dow soit tenu responsable de la pollution. Le gouvernement indien a appuyé cette plainte en déposant une requête dans cette affaire demandant que Dow verse une somme de 100 crores de roupies à titre de garantie en vue de la restauration environnementale. Dow a mené un lobbying effréné pour obtenir du gouvernement indien qu'il retire sa demande – mobilisant le soutien de personnalités telles que l'industriel Ratan Tata, l'ancien président de la Commission de planification, Montek Singh Ahluwalia, et l'ancien ministre des Finances, P. Chidambaram.

Mais à ce jour, la Haute Cour n'a toujours pas supprimé Dow de la liste des accusés. Il est donc possible que dans cette affaire, la responsabilité de la société vienne à être établie, du moins en ce qui concerne les déchets dangereux laissés sur place. La société sera alors contrainte, au minimum, de prendre financièrement en charge la dépollution et la restauration de l'environnement. Alors peut-être, et seulement peut-être, les victimes de Bhopal pourront tourner la page. Trente ans plus tard.

Pourquoi cette tragédie ininterrompue ?

C'est parce qu'au cours des années qui ont immédiatement suivi la catastrophe, tout ce qui aurait pu arriver de pire s'est effectivement produits. Par la suite, tout ce que les habitants et les militants ont pu faire a été d'essayer de revenir sur ces défaillances initiales, sans grand succès.

De l'avis général, le système judiciaire indien a failli en acceptant une compensation dérisoire et un compromis dégageant l'entreprise de toute responsabilité civile et pénale. D'autre part, l'entreprise a tout fait pour minimiser sa responsabilité et sa complicité. Par exemple, en n'informant pas les médecins de la toxicité réelle des produits chimiques déversés ni des traitements appropriés. L'ICMR n'a pas protégé les victimes en ne menant pas à bien les recherches qui auraient permis d'établir la cause de leurs maladies et de proposer des protocoles de traitement. Si la maladie porte un nom – la maladie de Bhopal –il n'existe par contre aucun décompte de malades ni aucune information sur les traitements qu'ils ont suivis. Cela permet au gouvernement indien de continuer à affirmer qu'il n'y a

eu que 5 295 morts (sur le coup, aucun plus tard) et 6 199 handicapés à vie du fait de la catastrophe, sans tenir compte des victimes qui ont suivi. À cause du manque de suivi médical antérieur, il refuse d'admettre que la catastrophe a été bien plus énorme, et que la mort et l'invalidité ont frappé chaque foyer dans les localités proches de l'usine. Le gouvernement a porté le coup de grâce en répartissant le montant de la compensation entre tellement de monde qu'il n'a pas été possible de déterminer qui étaient les vraies victimes.

Mais il y a d'autres raisons à cet échec. Tout d'abord, trop d'institutions ont été impliquées sans qu'aucune ait vraiment intérêt à régler le problème. En ce qui concerne l'aide médicale, tout a été prévu, sur le papier, pour garantir que les gens obtiennent le meilleur traitement en temps voulu. Un hôpital super-spécialisé a été mis en place. Les traitements ont été assurés gratuitement. La Cour suprême a même mis en place deux comités, l'un pour surveiller le fonctionnement du système médical et l'autre pour donner des conseils sur les mesures à prendre pour que les victimes bénéficient des meilleurs soins. Le gouvernement de l'État dispose d'un département spécialisé pour secourir les victimes du gaz, sous la responsabilité d'un ministre d'État. Au niveau même du gouvernement central, le Ministère des Produits chimiques et des Engrais a une claire responsabilité en ce qui concerne la supervision des opérations. Mais, en réalité, les soins médicaux sont catastrophiques. Les victimes continuent à dire qu'elles ne disposent même pas d'eau potable.

Prenons le problème de la décontamination. L'affaire a été entendue par la Cour suprême et la Haute Cour du Madhya Pradesh, qui sont régulièrement amenées à se prononcer sur ce genre de questions. Il y a aussi un groupe de travail, coordonné par le secrétariat du Département de chimie et de pétrochimie du gouvernement central, sur l'élimination des déchets toxiques de l'usine. Un comité de surveillance est chargé de superviser et coordonner les activités relatives à l'élimination des déchets, à la décontamination et à la dépollution, sous la présidence du Ministre de l'Environnement. Au bas de l'échelle, les commissions fédérales et d'État de contrôle de la pollution sont censées surveiller le site et fournir un soutien technique aux travaux de décontamination. La confusion institutionnelle est telle qu'aucune institution ne peut être tenue responsable de la décontamination du site.

D'autre part, au fil du temps, la plupart des habitants de la ville se sont éloignés du lieu de la catastrophe ou ont cherché à l'oublier. Les groupes civiques qui sont restés, motivés par l'injustice et le manque d'action, s'activent sans relâche. Mais la méfiance entre le gouvernement et les militants de Bhopal est si grande que toutes les actions proposées sont immédiatement entravées, principalement à travers des recours en justice. Dans la mesure où l'intérêt des médias nationaux et internationaux reste très fort, accusations et contre-accusations sont exploitées et relayées à la télévision et dans les journaux. Du coup, toutes les décisions sont laissées aux tribunaux. L'État et les agences nationales se sont mis en retrait.

Après que la décision de 1989 ait réécrit l'histoire de la jurisprudence en libérant Union Carbide de toute mise en cause de sa responsabilité juridique en tant qu'entreprise, les tribunaux ont donné des directives sur les mesures de secours et de reconstruction. Mais dans un contexte aussi polarisé, leurs directives n'ont abouti à rien - notamment faute de clarté sur ce qui doit être fait, et sur ce qui peut être fait compte tenu des déficiences originelles.

Ce qui ressort de tout cela est que les institutions indiennes sont incapables de résoudre leurs conflits. Mais les militants et activistes doivent eux aussi tirer les leçons de cet échec. La lutte ne

doit en aucun cas devenir une fin en soi, sinon les problèmes demeureront sans issue.

Des dizaines de Bhopal en puissance à travers toute l'Inde



La catastrophe de Bhopal aura entraîné d'importantes évolutions dans la législation indienne relative aux sites industriels et à la pollution. Mais trente ans après, ces lois restent mal appliquées, et des dizaines d'autres sites dans le pays abritent des quantités importantes de déchets toxiques, qui continuent à empoisonner la population et l'environnement. Deuxième partie du bilan du trentième anniversaire de Bhopal par Sunita Narain et Chandra Bhushan.

La catastrophe de Bhopal a eu des répercussions qui s'étendent bien au-delà de la ville maudite et de ses habitants. Elle a changé la manière dont les produits chimiques et les déchets dangereux sont gérés dans le monde entier, elle a rendu obligatoires certaines précautions pour garantir la sécurité des travailleurs et elle a contribué au renforcement des législations environnementales. C'est probablement pourquoi il n'y a pas eu d'autre catastrophe semblable à celle de Bhopal au cours des 30 dernières années.

Mais la tâche n'est pas encore terminée. En Inde, on continue à assister à des accidents industriels moins importants, des mini-Bhopal. Les déchets dangereux s'accumulent dans de nombreuses régions, contaminant les sols et l'eau, et mettant des vies en danger. Mais on ne possède ni les moyens ni les procédés pour dépolluer ces sites toxiques. Comment pouvons-nous empêcher qu'une autre catastrophe comme celle de Bhopal se produise ?

Des lois renforcées mais pas respectées

La première loi importante adoptée après Bhopal a été la Loi sur la protection de l'environnement de 1986 (Environment (Protection) Act, EPA). « *L'EPA témoigne de la préoccupation immédiate des législateurs de renforcer la réglementation des industries dangereuses et le contrôle de la pollution après Bhopal* », écrivent les juristes Shyam Divan et Armin Rosencranz dans leur critique « *Droit de l'environnement et de la politique en Inde* ». L'EPA est la première loi indienne qui ait donné au gouvernement central le pouvoir d'émettre directement l'ordre de fermer, d'interdire ou de réglementer n'importe quelle industrie. C'est aussi une loi d'habilitation qui accorde de larges

pouvoirs à l'exécutif pour mettre en place des règles afin de gérer différents problèmes. Au fil des ans, l'EPA s'est traduit par une série de nouvelles normes et réglementations émanant du gouvernement central, dans des domaines comme la pollution ou la gestion des déchets dangereux.

En 1989, l'Inde a établi des règles concernant la manipulation, le stockage et l'importation de produits chimiques dangereux (Hazardous Waste (Management and Handling) Rules). Même la protection des zones côtières est subordonnée aux dispositions de l'EPA. En 1987, la loi sur les usines (Factories Act) de 1948 a été amendée pour autoriser les États à nommer des comités d'évaluation chargés de faire des recommandations sur l'emplacement des usines utilisant des procédés dangereux. Des dispositifs pour la sécurité des travailleurs et des riverains, comportant des procédures d'urgence en cas de catastrophe, ont été également instaurés par la même occasion. En 1991, une Loi sur l'assurance de responsabilité civile (Public Liability Insurance Act) a été promulguée dans le but de garantir une aide immédiate aux victimes d'accidents liés à la manipulation de substances dangereuses. Un fonds de secours pour l'environnement a été provisionné en vertu de cette loi pour indemniser les victimes.

En dépit de ces nouvelles lois, l'Inde est en train de perdre la bataille de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets dangereux.



Prenons la loi sur les usines, par exemple. Selon les dernières données publiées par le Ministère du Travail et de l'Emploi, en 2011, le nombre total de morts et de blessés au travail en Inde a été de 10 441. Cette année là, plus de 1000 personnes ont perdu la vie dans des accidents survenus dans des usines. Ce n'est pas un hasard si les États où la sécurité des travailleurs est la plus menacée sont les États les plus industrialisés, le Gujarat, l'Andhra Pradesh et le Maharashtra. Le Gujarat présente les pires résultats, avec près de 250 morts et 3 000 blessés. Une consultation rapide des journaux de ces dernières années permet de constater que les accidents industriels continuent de survenir à un rythme soutenu à travers tout le pays. Dans les 10 premiers mois de 2014, on relève déjà huit incidents industriels dans lesquels des travailleurs sont morts ou ont été hospitalisés. Beaucoup d'autres cas n'ont probablement pas été signalés.

En outre, la contamination toxique de la terre et de l'eau s'aggrave de plus en plus. Même si les lois sur la gestion des déchets dangereux rendent obligatoires les inventaires, le stockage et la neutralisation des substances toxiques, il y a toujours des effractions. Les déchets continuent de

s'accumuler, contaminant de plus en plus de zones. En 2010, le Ministère indien de l'Environnement et des Forêts (MoEF) a lancé en grande pompe un projet de réhabilitation de sites de déchets dangereux contaminés (voir ci-dessous la liste des catastrophes en puissance comparables à celle de Bhopal). Un total de 10 sites toxiques a été identifié. Des consultants ont été embauchés pour planifier la réhabilitation, mais les choses en sont restées là. Tout comme l'usine Union Carbide de Bhopal, ces sites abritent des milliers de tonnes de déchets hautement toxiques.

Des catastrophes en puissance comparables à celle de Bhopal

Sites contaminés par des déchets dangereux identifiés par le Bureau central de contrôle de la pollution (Central Pollution Control Board)

- 1.** Zone d'Eloor-Edyar, Cochin, Kerala : abrite plus de 200 000 tonnes de produits chimiques à haut risque, déchets de pesticides.
- 2.** Zone industrielle de Ratlam, Tamil Nadu : environ 220 000 tonnes de déchets de chrome sur une surface de 3 hectares, empilés sur 2 à 4 mètres de hauteur.
- 3.** Zone industrielle de Ratlam, Madhya Pradesh : contaminée par des déchets pharmaceutiques provenant de la fabrication d'acide H.
- 4.** Zone contaminée de Sundargarh, Odisha : 50 000 tonnes de déchets de chrome déversées à l'air libre.
- 5.** Zone contaminée de Talcher, Odisha : 60 000 tonnes de déchets provenant de la fabrication de sel de chrome déversées à l'air libre.
- 6.** Zone contaminée de Ganjam, Odisha : plus de 50 000 tonnes de déchets de mercure provenant de diverses usines de soude caustique.
- 7.** Juhi-Baburaiya-Rakhi-Mandi , Kanpur , Uttar Pradesh : environ 2 hectares de sol contaminé par environ 10 000 tonnes de chrome hexavalent dans une zone densément peuplée ; propriétaires inconnus.
- 8.** Rania, Kanpur Dehat, Uttar Pradesh : environ 45 000 tonnes de déchets de chrome hexavalent empilés sur une surface de 200 hectares de terrains privés.
- 9.** Nibra Village, Bengale occidental : 4440 tonnes de déchets de chrome déversées ; propriétaires inconnus.
- 10.** Zone contaminée par des polluants organiques persistants, Lucknow : Indian Pesticide Ltd a généré 36 432 tonnes de déchets d'hexachlorocyclohexane (HCH).

Le problème vient du fait que les dispositions relatives à la mise en oeuvre administrative de ces lois restent lettre morte. Par exemple, le règlement sur les accidents chimiques prévoit la mise en place d'un groupe de crise central. Les informations disponibles sur le site web du MoEF, le ministère responsable, montrent bien l'indifférence totale du gouvernement. Le nom et le numéro de téléphone fournis pour le responsable de ce groupe de crise sont celui de TKA Nair, qui était secrétaire au milieu des années 1990. Le groupe n'existe même pas sur le papier. C'est le véritable problème de l'Inde. Nous avons mis en place un cadre, mais rien pour lui donner corps.

Les trente prochaines années

Pour esquisser un programme pour les trente prochaines années, il faut bien comprendre la situation actuelle. Les Comités de contrôle de la pollution des États ont pour responsabilité de délivrer aux industries l'autorisation de s'établir, puis de commencer leurs activités. Ils sont censés donner ces

autorisations en se basant sur les diverses règles de l'EPA concernant les déchets de plastique, de batteries, de résidus urbains et, depuis peu, les déchets électroniques. Mais ces Comités se bornent à examiner les demandes et à émettre des autorisations. Ils n'ont pas le temps de contrôler la conformité aux normes des opérations en matière de pollution ni de faire respecter leurs directives. La paperasse, c'est-à-dire le traitement et la délivrance des autorisations, constitue leur principale source de revenu.

Notre analyse montre qu'en moyenne, les Comités de contrôle de la pollution des États ne recueillent qu'un échantillon d'eau par usine et ne n'étudient la qualité de l'air que pour moins de 25% des sites. De fait, l'ensemble de notre dispositif de supervision environnementale s'appuie sur les données fournies par les industries, qui sont obligées de fournir des échantillons d'effluents testés dans des laboratoires privés et d'en soumettre les résultats au Comité. Sans compter que la plupart des laboratoires sont totalement inadaptés et incompetents. D'autre part, les responsables du Comité n'ont même pas le temps d'examiner les rapports. Leur travail se borne à remplir des papiers – non pas à contrôler la pollution ou à faire respecter les règles.

Le plus grave est que les échantillons de contrôle fournis par les industriels eux-mêmes ne peuvent même pas être utilisés pour faire respecter les règles. Autrement dit, même si un rapport présenté par un industriel indique que celui-ci excède les normes, le comité ne peut pas l'utiliser. Au lieu de cela, un protocole de contrôle lourd et hautement suspect prévoit que les responsables du Comité doivent d'abord informer l'industriel de la date et du lieu de leur inspection, et que seuls les échantillons prélevés à ce moment là pourront être utilisés pour juger de l'application des règles. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que seulement 2% des inspections aboutissent à une action en justice.

Aucune forme de dissuasion n'existe non plus dans notre système. La peine maximale imposée par les tribunaux en vertu de la Loi sur la prévention et le contrôle de la pollution de l'eau est de 10 000 roupies (136 euros, NdE), tandis que l'EPA prévoit des peines qui ne dépassent pas 1 lakh (1360 euros), et que seuls les tribunaux peuvent imposer. Les Comités n'ont donc pas d'autre option que de refuser leur autorisation ou d'ordonner la fermeture pour une durée de 30 jours. Aucune de ces options n'étant toujours praticable, il en résulte que très peu d'actions contre les pollueurs sont possibles. Privé de moyens efficaces pour faire respecter les règles, le système ne vaut même pas le papier sur lequel ses nombreux formulaires sont imprimés et remplis.

C'est la même chose en ce qui concerne les licences requises en matière d'impact sur l'environnement, les forêts, les zones côtières et la biodiversité. Il s'agit d'instruments indispensables pour atténuer les dommages causés à l'environnement, mais ils se perdent de plus en plus dans des procédures sans fin, qui n'aboutissent à rien. Dans le cas de la licence environnementale, le taux de rejet est proche de zéro. Les Comités se contentent de fixer des conditions au moment où ils approuvent le projet, tout en sachant pertinemment qu'il n'y a aucune possibilité ni volonté de surveiller le respect des règles.

C'est encore pire en ce qui concerne la licence forestière. 94% des projets sont acceptés sans aucune évaluation de l'impact de leur projet sur la déforestation, sur la biodiversité ou sur les moyens de subsistance des nombreuses personnes qui vivent dans les habitats concernés. Pour tout hectare déboisé, il est stipulé qu'un programme de reboisement compensatoire doit être mis en place. Mais personne ne sait vraiment si les arbres sont plantés et encore moins s'ils ont une chance de survivre.

Le système fonctionne sur la base de cette mascarade, comme si la seule existence de lois et de procédures suffisait à changer les choses. Ce problème peut être corrigé, mais seulement à condition de renforcer les institutions. Voilà la tâche pour les prochaines trente années en termes de gouvernance environnementale.

À l'heure actuelle, les Comités de contrôle de la pollution ont de nombreux postes vacants : 30% dans des États tels que l'Andhra Pradesh, Haryana et Odisha, 60% dans le Bihar et le Karnataka. Le Comité central de contrôle de la pollution n'a plus de président à temps plein depuis plusieurs années. Les conditions de travail sont difficiles dans ces organisations. Les gouvernements successifs se désintéressent de l'enjeu. Au lieu de régler les problèmes existants, ils créent de nouvelles institutions, ne faisant qu'ajouter à la confusion générale.

L'autre tâche pour les trente années à venir est de créer des instruments de contrôle et de mise en oeuvre. Cela suppose des décisions difficiles de dépénalisation de la législation environnementale, afin que l'administration civile puisse la faire appliquer plus facilement, sans attendre obligatoirement une décision des tribunaux. Mais en même temps, cela signifie qu'il faut renforcer les sanctions et rendre le processus transparent. Tout ceci ne sera possible qu'à la condition qu'un système rigoureux et crédible soit mis en place pour recueillir les échantillons, car on ne peut pas sanctionner les pollueurs sans preuves.

Le dernier point de ce programme de travail, mais en même temps le plus important, est de tout faire au niveau gouvernemental pour accroître la participation des populations locales les plus gravement touchées par la dégradation de l'environnement et les pollutions. Cela peut se faire en rendant les audiences publiques plus transparentes, en diffusant plus largement les données auprès du public, et en ne se contentant pas d'écouter la population : il faut l'entendre.

En dernière instance, la gouvernance environnementale en Inde est un travail à moitié achevé. Il faut le terminer pour pouvoir relever les défis de la croissance de manière à la fois durable et solidaire. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions tirer les leçons de la pire catastrophe industrielle mondiale.

La question de la responsabilité doit être tranchée



La catastrophe de Bhopal, au-delà de son bilan environnemental et humain, illustre aussi la facilité avec laquelle les multinationales - en l'occurrence l'entreprise chimique américaine Union Carbide, rachetée depuis par Dow - peuvent échapper à la justice et aux demandes de réparation de leurs victimes. Troisième partie du bilan du trentième anniversaire de Bhopal par Sunita Narain et Chandra Bhushan.

30 ans après la catastrophe, le gouvernement indien à encore du mal à établir la responsabilité d'Union Carbide India Ltd, de sa maison mère Union Carbide Corporation et de son repreneur Dow Chemical. Honteux.

Considérons les différences avec d'autres catastrophes industrielles. En 2009, lorsque le géant pétrolier BP a provoqué une marée noire dévastatrice dans le golfe du Mexique, le président américain, Barack Obama, n'a pas eu besoin de demander à qui il devait « *botter les fesses* ». Son gouvernement a obligé les responsables à payer les réparations et est revenu sur une décision antérieure qui consistait à plafonner la responsabilité civile dans de tels cas. En 1989, lorsque Exxon a déversé des tonnes de pétrole au large de la côte de l'Alaska, les compensations pour les pertes économiques et les dommages punitifs ont été fixés à 1 milliard de dollars, à comparer avec le « secours » pour Bhopal évalué à seulement 470 millions de dollars. Les phoques morts de du Pacifique ont donc une plus grande valeur que les milliers de personnes qui ont perdu la vie à Bhopal ou qui continuent à y souffrir aujourd'hui.

A Bhopal, la société multinationale américaine Union Carbide a invoqué un sabotage. Le gouvernement indien n'a pas pu (ou n'a pas voulu) prouver la négligence ou le non-respect des réglementations en vigueur ou des normes de sécurité internes. L'ignorance se combinant à l'impuissance, la responsabilité n'a jamais été établie. Aujourd'hui, au moment où le gouvernement est confronté au coût de la dépollution des déchets toxiques abandonnés sur place, il n'est toujours pas en mesure d'établir la responsabilité de l'entreprise. Le Groupe des ministres, dirigé par l'ancien ministre de l'Intérieur, P. Chidambaram, a recommandé « *que le gouvernement demande aux tribunaux de trancher rapidement la question de la responsabilité de Dow Chemical Company et/ou tout autre successeur d'UCC/UCIL* ». En d'autres termes, le gouvernement n'est même pas disposé à regarder les faits en face et à décider qu'il est impératif que l'entreprise qui a pollué l'environnement en laissant derrière elle les déchets toxiques soit tenue pour responsable - et obligée de nettoyer.

Les tribunaux se sont également montrés hésitants sur cette question. Comme l'expliquent les juristes Divan et Rosencranz, la Cour suprême a remplacé la doctrine traditionnelle de la responsabilité par un critère de responsabilité « absolue ». Dans le cas de la fuite de gaz de Shriram, jugée par la Cour suprême en 1986, le président de la Cour à l'époque, PN Bhagwati, a observé que les principes et les normes pour déterminer la responsabilité des grandes entreprises engagées dans la fabrication et la vente de produits dangereux étaient une question de la plus haute importance. La Cour suprême a rendu un jugement en conséquence déclarant que « *l'entreprise a le devoir absolu et non transmissible de s'assurer qu'aucun dommage ne résulte de son activité dans la communauté en raison de la nature hasardeuse ou intrinsèquement dangereuse de l'activité qu'elle exerce* ». Les juges ont ajouté : « *Nous tiendrions cette entreprise strictement responsable et tenue d'indemniser tous ceux qui sont affectés par l'accident. Cette responsabilité n'est pas soumise à l'une des exceptions prévues dans la règle Ryland vs Fletcher instaurant le principe de*

responsabilité strictement objective ». En vertu de cette règle, la responsabilité absolue est soumise à un certain nombre d'exceptions qui en réduisent la portée, telles que le sabotage ou la faute propre du plaignant. Le principe de responsabilité absolue a été invoqué par la Haute Cour du Madhya Pradesh pour justifier l'allocation d'une indemnité provisoire aux victimes du gaz de Bhopal. Le tribunal avait jugé que la responsabilité de l'entreprise était « incontestable ».



Mais, par la suite, ce principe de « responsabilité absolue » a été contesté et limité par la Cour suprême elle-même lorsque (paradoxalement) on lui a demandé de se pencher sur l'accord de compensation de Bhopal. Les juges Ranganath Misra et MN Venkatachaliah ont rejeté la responsabilité « absolue », en disant qu'Union Carbide avait le droit de se défendre devant le tribunal et de faire entendre ses arguments, aussi factuels soient-ils. « *En effet, ont déclaré les juges, il ne faut pas partir du principe que la responsabilité d'Union Carbide Corporation a été fermement établie. UCC a vigoureusement dénié les faits sur lesquels s'appuie sa responsabilité présumée.* » Divan et Rosencranz disent qu'en reconnaissant à Union Carbide le droit de se défendre, le tribunal est revenu sur le « principe de responsabilité absolue sans exception », qu'il avait pourtant lui-même édicté auparavant.

Indispensable responsabilité des entreprises

La catastrophe de Bhopal nous confronte à une honte collective. Elle démontre également l'insuffisance de nos mécanismes de responsabilité des entreprises dans un monde où les risques attachés à la technologie sont aussi élevés que mal connus.

La loi de 2010 sur la Responsabilité civile pour les dommages nucléaires vise à déterminer qui doit payer la facture des accidents liés à cette technologie. Aujourd'hui encore, les dispositions qui prévoient de tenir l'industriel responsable des dommages nucléaires sont un sujet de contentieux dans le dialogue indo-américain. Pourquoi ?

Pourquoi ne devrions-nous pas exiger que l'industriel paie les dépenses liées à la sécurité, même si elles augmentent ses primes d'assurance et par conséquent le coût de l'énergie fournie ? Si elles rendent l'énergie nucléaire non viable économiquement, ce n'est que parce qu'elles mettent en

évidence le véritable coût d'une production réellement sécurisée. En d'autres termes, pourquoi ne devrions-nous pas exiger que si l'on veut continuer à faire appel à des technologies à haut risque, il faille les accompagner de garanties coûteuses, même si elles rendent ces technologies non compétitives. Dans l'ère post-Bhopal, toutes les technologies doivent payer le coût réel des risques actuels ou futurs qu'elles représentent. C'est seulement ainsi que notre société pourra évaluer les risques de manière plus réaliste et faire de meilleurs choix technologiques.

De nombreux pays ont adopté le principe de responsabilité absolue dans le domaine des organismes génétiquement modifiés. Le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique) représente la première tentative internationale pour tenir les industriels responsables des dommages – qu'ils soient réels ou imminents - liés à l'utilisation des nouvelles technologies.

La question de la responsabilité juridique des entreprises est encore plus cruciale, car c'est seulement à ce prix que les grandes multinationales commenceront à se soucier des conséquences de leurs actions sur les générations futures. Aujourd'hui, en utilisant des procédés que la science ne maîtrise pas, elles ne pensent qu'en fonction du court terme et des bénéfices immédiats qu'elles tirent de l'utilisation de produits chimiques, d'aliments génétiquement modifiés, de l'énergie nucléaire et de l'extraction minière. Nous devons renforcer la responsabilité des entreprises si nous voulons qu'elles réfléchissent sérieusement avant de nous exposer à des dangers. Laissons-les s'inquiéter ; nous, nous voulons dormir en paix.

C'est pourquoi la tragédie de Bhopal ne doit jamais être oubliée ; c'est pourquoi il faut lui apporter réparation. Dow Chemical doit être tenue pour responsable des déchets toxiques encore présents dans l'usine abandonnée. Elle doit payer pour la dépollution du site de l'usine, et elle doit y procéder rapidement, avant que les toxines ne propagent encore plus de poison en se répandant dans les eaux souterraines et dans le corps des êtres humains. C'est pourquoi aussi la catastrophe de Bhopal n'est pas seulement un enjeu pour Bhopal ; il s'agit de notre capacité d'action collective pour rendre justice aux gens et respecter l'environnement, dans le monde entier.